

VILLE DE BAR-LE-DUC

Mises aux normes des infrastructures existantes et construction d'un pôle tennis sur le stade de la Côte Sainte-Catherine.

Programme de l'opération

Septembre 2015



INGÉNIERIE
SPORTIVE &
CULTURELLE



SOMMAIRE

I. Préambule	4
I.1. Exposé des motifs	4
I.2. Objet du présent document	5
I.3. Calendrier prévisionnel de l'opération.....	5
II. Le site d'implantation	6
II.1. Présentation générale.....	6
II.2. Les contraintes réglementaires	7
II.2.1 Le PLU.....	7
II.2.2 Les servitudes.....	7
II.2.3 Les risques naturels et urbains	7
II.3. Les contraintes techniques	7
II.3.1 Topographie et réseaux	7
II.3.2 Géologie.....	7
II.3.3 Désamiantage.....	8
II.3.4 Dépollution	8
III. Limite de prestations	9
IV. Orientations d'aménagement	10
V. Les activités et les usagers projetés	11
VI. Le programme fonctionnel	12
VI.1. L'organisation fonctionnelle générale.....	12
VI.1.1 Les entités du site de la Côte Sainte-Catherine	12

VI.1.2 Les accès au site de la Côte Sainte-Catherine	12
VI.2. Détail des différentes fonctions.....	13
VI.2.1 Le pôle tennis	13
VII. Le programme technique.....	24
VIII. Les fiches techniques par espace.....	25

I. PREAMBULE

I.1. EXPOSE DES MOTIFS

La Ville de Bar-le-Duc souhaite optimiser son patrimoine d'équipements sportifs en particulier sur le site de la Côte Sainte-Catherine.

Construit dans les années 1 970 et complété au fil du temps et des besoins, ce complexe s'avère être aujourd'hui un équipement « fatigué » ne satisfaisant plus les besoins d'une Ville en mutation, tant sur les aspects quantitatifs que qualitatifs. Cette dernière souhaite donc se doter d'un site et d'équipements répondant aux exigences réglementaires et aux attentes des usagers actuels et futurs, tout en maîtrisant les coûts d'investissement et d'exploitation.

Le projet devra répondre aux besoins suivants :

- Répondre à la pratique dite institutionnelle portée par les milieux associatif et scolaire tant sur les aspects d'apprentissage, de perfectionnement ou de compétition,
- Répondre à la demande du grand public sur des pratiques sportives, ludiques ou de détente quelques soient le niveau et l'approche souhaités,
- Porter une attention particulière à l'ensemble des publics attendus et leurs spécificités, sans stigmatiser, qu'ils soient sportifs ou non : publics adultes féminins et masculins pratiquants ou spectateurs, personnes en situation de handicap, jeunes...
- Offrir des conditions de travail remarquables au personnel d'exploitation et associatif,
- Respecter l'enveloppe financière allouée à l'opération en investissement et optimiser les coûts d'exploitation (particulièrement sur le pôle tennis, dont l'exploitation sera assurée par le club résident : l'UTB - Union Tennis Bar-le-Duc. La charge de fonctionnement sera portée par l'UTB)
- Créer un vecteur de communication et de valorisation du site, en développant l'esprit d'un « parc urbain » ouvert à tous. A noter qu'une opération ultérieure viserait à proposer des aménagements accessibles à tous mais restant à définir (fitness extérieur, piste finlandaise, mobiliers et jeux pour enfants...)
- Offrir un outil d'animation et d'attraction innovant, fonctionnel et performant.

I.2. OBJET DU PRESENT DOCUMENT

Le présent document relatif à la mises aux normes des infrastructures existantes et à la construction d'un pôle tennis a pour principaux objectifs de :

- ✓ Donner au concepteur les orientations, choix et directives de la Ville, afin que le projet proposé soit en bonne adéquation avec les objectifs définis et attendus,
- ✓ Décrire les fonctions de l'équipement et des aménagements avec leurs caractéristiques principales,
- ✓ Définir les prescriptions générales et particulières auxquelles l'équipement et les aménagements devront répondre,

Le programme validé par la Ville devra permettre au concepteur retenu, d'exprimer tout son talent en développant un projet créatif et remarquable répondant aux contraintes, aux choix et aux objectifs du présent cahier des charges.

Au-delà des études de conception, le programme sera un document de référence entre la collectivité et les différents partenaires de l'opération.

I.3. CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Le strict respect des délais impartis à l'opération est également un objectif important pour la Maitrise d'Ouvrage.

Le concepteur veillera donc à proposer des délais cohérents et optimisés aussi bien en phase études qu'en phase travaux.

Les délais d'exécution du marché de Maitrise d'œuvre pendant les études et la consultation des entreprises devront respecter les délais maxima indiqués dans l'acte d'engagement.

La réalisation du projet ne doit en aucun cas empêcher l'accueil du public et la compétition sur les courts extérieurs en terre battue ce qui implique une gestion concertée avec le club de l'UTB.

L'objectif du Maître d'Ouvrage est la réalisation complète de l'opération (espaces intérieurs, extérieurs et emménagements + homologations) au plus tard le 1^{er} octobre 2017 (délai à optimiser) avec une prise en main des installations souhaitée avant l'été 2017.

II. LE SITE D'IMPLANTATION

II.1. PRESENTATION GENERALE



La Ville de Bar-le-Duc est située dans le département de la Meuse en région Lorraine.

Surface d'environ 23,5 km² pour 15 800 habitants. La ville compte 7 écoles maternelles, 7 écoles primaires, 3 collèges, 4 lycées, 4 établissements d'enseignement professionnel ainsi que 3 établissements d'enseignement supérieur.

Le site actuel de la Côte Sainte-Catherine propose 1 terrain de football en herbe 68x105m inscrit dans un anneau d'athlétisme cendré de 400m avec couloirs de sprint, des aires de pratiques athlétiques (lancés / sauts), 1 terrain de football en stabilisé 102x62m, 1 terrain de rugby 95x65m avec une tribune couverte de 100 places, 2 terrains de handball extérieurs en enrobé 42x21m, 1 terrain de basketball extérieur en enrobé 26x14m, 6 courts de tennis extérieurs (dont 2 abandonnés), 1 « city stade » 22x12m, 3 courts de tennis couverts répartis sur 2 bâtiments, 1 bâtiment à l'abandon (ancien club house du tennis), 1 bloc vestiaires, 1 maison de gardien comprenant un sous-sol « technique » et des stationnements (environ 40 places).



II.2. LES CONTRAINTES REGLEMENTAIRES

II.2.1 LE PLU

Le site qui se trouve à cheval sur deux communes (Bar-le-Duc et Behonne) est classé en zones N et UB au PLU dont les dispositions seront à respecter, quelles soient quantitatives ou qualitatives (PLU annexé au DCC).

II.2.2 LES SERVITUDES

Une ligne à haute tension surplombe le site en partie sud-ouest. Toutes les servitudes liées devront être respectées (servitudes annexées au DCC)

II.2.3 LES RISQUES NATURELS ET URBAINS

Il n'y a pas de risque naturel et urbain identifié

II.3. LES CONTRAINTES TECHNIQUES

II.3.1 TOPOGRAPHIE ET RESEAUX

Plans topographique et des réseaux joints au DCC. Tous les réseaux sont disponibles sur site ou en périphérie.

II.3.2 GEOLOGIE

Etude de sol jointe au DCC permettant une première approche sur le choix des fondations pour les bâtiments du pôle tennis

II.3.3 DESAMIANTAGE

Sans objet

II.3.4 DEPOLLUTION

Il n'y a pas de pollution identifiée sur le site.

III. LIMITE DE PRESTATIONS

La présente opération comprend les interventions suivantes :

Techniques et réglementaires sur l'existant :

- Mise aux normes PMR du bloc vestiaires (cf. diagnostic de mai 2012 réalisé par Accèsmétrie joint au DCC),
- Ravalement de ce même bloc vestiaires,
- Mise aux normes du sous-sol de la maison du gardien,
- Remise à plat des installations techniques de la maison du gardien,
- Reprise de certains réseaux (en adéquation avec les besoins futurs liés aux nouveaux équipements), modernisation de l'éclairage extérieur et des clôtures sur l'ensemble du stade,

Spécifiquement pour le tennis :

- Déconstruction des 2 tennis couverts mitoyens (y compris de la dalle), du club-house abandonné, du mur de rebond extérieur et des 2 courts extérieurs en béton poreux,
- Réhabilitation des 4 courts extérieurs en terre battue : reprise du grillage et des clôtures, reprise du système d'arrosage pour une automatisation maximale et traitement des abords afin de valoriser ces courts extérieurs (bancs spectateurs, accessibilité PMR, aménagements paysagers, cheminements...) notamment au niveau du court extérieur non utilisé au droit du mur

Les constructions neuves (« pôle tennis ») :

- Construction de 4 nouveaux courts de tennis couverts en structure traditionnelle pour recentrer les activités tennistiques sur la Côte Sainte Catherine (actuellement l'UTB dispose de créneaux sur une autre infrastructure vieillissante sur la commune de Behonne). Une option pour disposer d'un système de chauffage / ventilation adapté à la pratique du tennis sera proposée. 2 autres options seront proposées : 1 salle de remise en forme et un système anti-intrusion,
- Construction d'un club-house proposant un espace de convivialité + cuisine, des vestiaires, des sanitaires, un bureau et des locaux logistiques,
- Construction d'un local technique abritant le système de pompage de l'eau pour l'arrosage des terrains extérieurs en terre battue,
- Raccords aux réseaux (AEP, EU, EP...),
- Cheminements d'accès (y compris secours / pompiers) et d'entretien.

IV. ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Ces orientations concernent principalement l'implantation des nouveaux courts couverts et du club-house :

- Les nouvelles constructions ne devront pas rendre « imperméable » le site sur les liaisons nord-sud (notamment entre le terrain de rugby et le bloc vestiaires) et seront proposées à proximité des entités tennistiques existantes conservées (courts en terre battue),
- Le pôle tennis ne devra pas être conçu comme une entité close et renfermée sur elle-même, en tenant compte de l'environnement immédiat : terrain de football en stabilisé, terrain de football en herbe et le terrain de rugby. Les liaisons avec les entités plus distantes seront favorisées : bloc vestiaires,
- Le site d'implantation privilégié se situe en tampon entre les courts extérieurs en terre battue et le terrain en stabilisé, en lieu et place des tennis couverts mitoyens et en béton poreux actuels qui seront déconstruits. Le concepteur devra tenir compte de la topologie du terrain pour ses aménagements,
- Le pôle tennis sera mis en scène depuis les cheminements reliant à l'entrée principale (valorisation des liaisons visuelles...), en traitant de manière esthétique plus spécialement la façade d'entrée via le club-house. Le bardage extérieur sera conçu pour exiger un minimum d'entretien et offrir un esthétisme intégrant le bâtiment dans son environnement
- Les courts de tennis couverts devront respecter les orientations préconisées par la FFT (fédération française de tennis) à savoir nord-sud selon le grand axe du court afin d'éviter les éblouissements des joueurs au soleil levant et couchant, avec une inclinaison maximum de 15°,
- Le club-house devra être en position centrale du pôle tennis et au plus près des aires de pratiques couvertes et extérieures afin de favoriser les liaisons fonctionnelles tout en offrant des vues depuis l'espace de convivialité sur les 4 tennis couverts et sur les courts extérieurs,
- L'organisation générale du pôle tennis devra favoriser l'activité tennistique que ce soit sur les moments de pratique classiques, lors de compétition ou pendant des événements exceptionnels,
- Les espaces extérieurs seront prévus pour permettre la mise en place de manière temporaire d'infrastructures à ciel ouvert (parc enfant, animations diverses...) ou couvertes (barnums, stands...),
- L'impact des volumes liés aux courts couverts sur les espaces extérieurs devra être pris en compte : masques solaires, protection contre les vents dominants...
- En aucun cas seront déplacés / supprimés : le chemin latéral côté terrain de football stabilisé et le terrain en terre battue isolé,
- Le bâtiment intégrera une signalétique très visuelle en façade comprenant : l'identification Ville de Bar-le-Duc et Communauté d'Agglomération, l'identification du club de tennis (UTB), l'identification FFT et un éventuel slogan promouvant le sport et le tennis.

V. LES ACTIVITES ET LES USAGERS PROJETES

- Accueil du grand public pratiquant / accompagnant,
- Accueil des sportifs et des associations sportives dans le cadre d'entraînements ou de compétitions. Il est à noter sur ce point qu'il est convenu avec l'UTB que leur projet sportif intègre des objectifs nouveaux participant à la mise en œuvre de l'agenda 21 de la Ville : pratiques éco-responsables (tri des déchets, consommation des fluides...), participation aux activités périscolaires, participation à des activités de « bien vivre ensemble » notamment dans le cadre des actions de la politique de la Ville et création d'une section ouverte aux personnes en situation de handicap (tout type)
- Accueil des scolaires,
- Accueil de publics aux besoins spécifiques : personnes en situation de handicap temporaire ou définitif, stages, centres de loisirs, centres spécialisés, pompiers...

A noter également les activités liées à l'exploitation du site : personnel administratif, technique, d'encadrement...

VI. LE PROGRAMME FONCTIONNEL

VI.1. L'ORGANISATION FONCTIONNELLE GENERALE

VI.1.1 LES ENTITES DU SITE DE LA COTE SAINTE-CATHERINE

Le site conservera une grande partie des entités détaillées au chapitre II.1, dont une partie rénovée. Les courts couverts mitoyens, le club house et les courts extérieurs en béton poreux disparaîtront au profit d'un nouveau pôle tennis regroupant les courts extérieurs existants en terre battue rénovés, le nouveau club-house et les nouveaux courts couverts.

VI.1.2 LES ACCES AU SITE DE LA COTE SAINTE-CATHERINE

L'accès principal situé au sud sera renforcé et valorisé. Les autres accès au site (nord-ouest et est) seront maintenus uniquement en tant qu'accès logistiques, hormis au printemps et en été où l'accès secondaire à l'est sera ouvert. L'objectif ici est de faciliter les contrôles d'accès au site en minimisant les accès « transgressifs ». Pour ce faire, les cheminements piétons devront être traités qualitativement avec une signalétique adaptée.

VI.2. DETAIL DES DIFFERENTES FONCTIONS

VI.2.1 LE POLE TENNIS

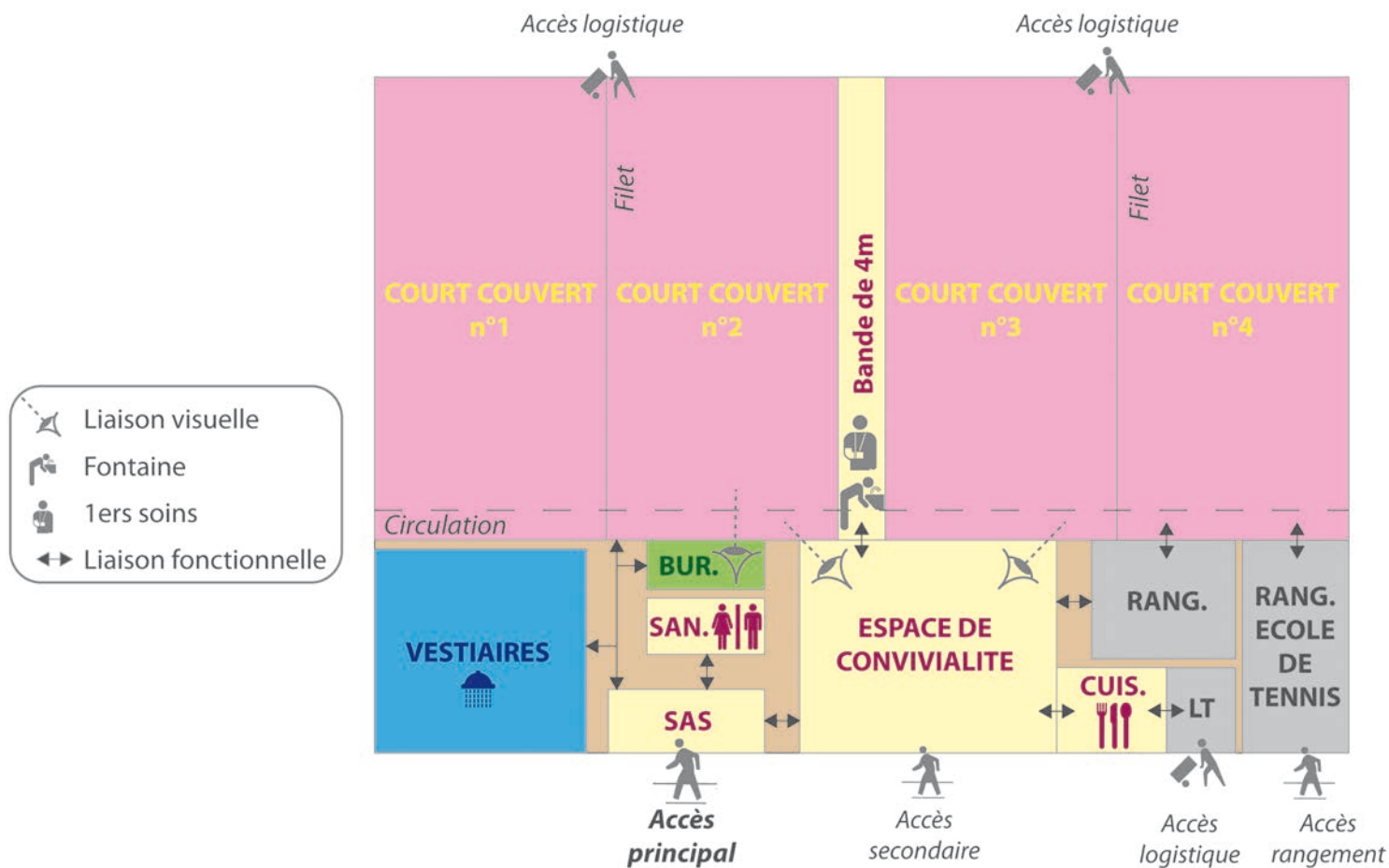
Le pôle tennis sera composé des entités suivantes :

- Espaces couverts : le club-house et les 4 nouveaux courts couverts,
- Espaces extérieurs : 4 courts en terre battue, abords et cheminements,

Le projet doit être conçu dans le respect de toutes les normes FFT (Fédération Française de Tennis) en les améliorant à chaque fois que cela est possible dans le respect de l'enveloppe financière définie par la Ville. Il doit permettre l'organisation d'un tournoi Future et de toutes les compétitions homologuées amateurs

VI.2.1.A. LE CLUB-HOUSE ET LES 4 NOUVEAUX COURTS COUVERTS

VI.2.1.a.i Schéma fonctionnel



NB : le schéma présenté ci-dessus décrit une organisation fonctionnelle souhaitée par la Maîtrise d'Ouvrage. Il ne doit pas figer les propositions architecturales (orientation, implantation...) qui restent de la responsabilité du Maître d'œuvre

VI.2.1.a.ii Le tableau de surfaces

Construction d'un pôle tennis sur le complexe de la Côte Sainte-Catherine Ville de Bar-le-Duc		Pré-programme de base - Bâtiment neuf		
		Surface Utile (m ²)	Nombre d'unités	Surface Utile Globale (m ²)
AIRES DE PRATIQUE COUVERTES				
4 courts de tennis couverts 18x36m		648	4	2592
Bande de 4m séparant les courts		144	1	144
TOTAL AIRES DE PRATIQUE COUVERTES				2736
ANNEXES SPECTATEURS				
Sas d'entrée		15	1	15
Espace de convivialité avec vues sur les courts couverts et espace bar		40	1	40
Espace cuisine		10	1	10
Sanitaires séparés hommes / femmes		14	1	14
TOTAL ANNEXES SPECTATEURS				79
ANNEXES SPORTIFS				
Vestiaires collectifs séparés hommes / femmes avec casiers individuels et douches cloisonnées		15	2	30
Sanitaires sportifs mutualisés avec sanitaires annexes spectateurs		Pm	1	Pm
TOTAL ANNEXES SPORTIFS				30
LOCAUX CLUBS				
Bureau club / encadrants (local arbitre lors de compétitions)		13	1	13
TOTAL LOCAUX CLUBS				13
SALLE DE REMISE EN FORME				
Salle de remise en forme		15	1	15
TOTAL SALLE DE REMISE EN FORME				15
LOCAL TECHNIQUE et DEPOT				
Local technique		10	1	10
Rangement Ecole de tennis		15	1	15
Autre rangement		15	1	15
TOTAL LOCAL TECHNIQUE et DEPOT				40
TOTAL BATIMENT (hors tennis couverts et option)				162
TOTAL BATIMENT (avec tennis couverts)				2 898

VI.2.1.a.iii Les composantes

Les 4 nouveaux courts couverts

Les dispositions relatives à ces infrastructures sont en grande partie fournies sur le site de la FFT (<http://www.fft.fr/fft/equipement/terrains-de-tennis>)

Ces courts seront utilisés par l'UTB pour dispenser la pratique du tennis principalement auprès des licenciés clubs et des scolaires. Néanmoins, d'autres utilisateurs seront accueillis : autres licenciés tennis dans le cadre de compétitions, de stage ou d'événements divers, grand public lors d'événements portes ouvertes, centre de loisirs ou spécialisés...

Les 4 courts seront traités de préférence au sein d'un même volume. A cet effet, il ne sera pas mis en place d'éléments structurels entre tous les courts afin de pouvoir disposer d'une surface d'un seul ou de deux tenants sans obstacle lorsque les filets sont démontés (mise en place d'une tribune temporaire, utilisation par les scolaires lors d'intempéries...).

Ces courts doivent permettre d'une part la pratique du tennis « fédéral » mais doivent également être en mesure d'accueillir les évolutions probables de pratique et les activités hybrides de type tennis dans le noir ou dérivées comme le Padel, le tout à moindre coût. Il n'est pas inenvisageable d'y organiser des événements non sportifs de manière ponctuelle au regard des volumes disponibles : vœux du maire, arbre de Noël... Seuls les événements à musique amplifiée n'y seront pas organisés au regard des contraintes acoustiques liés.

Ces courts devront être accessibles depuis les vestiaires pour les pratiquants et directement depuis l'extérieur (accès contrôlés), via un accès largement dimensionné, pour toutes les opérations de maintenance et de logistique. La liaison avec les dépôts sera facilitée par un large accès (auto laveuse, transport de matériel). Rappelons que la pratique du handi-tennis nécessite l'utilisation de fauteuils sports ayant une voie proche d'1 mètre : les cheminements et menuiseries intérieures tiendront donc compte de cette donnée.

Une bande de 4 m de large séparant les courts (2 et 2) sera proposée. Cet espace sera destiné à l'accueil du public (accompagnateurs ou spectateurs) par la mise en place de gradins amovibles ou pour une utilisation en corrélation avec les courts de tennis : table de marque, ateliers physiques.... Cette bande sera de préférence en liaison avec l'espace de convivialité pour conserver dans la mesure du possible une circulation « sportifs » et une circulation « spectateurs ».

Une attention particulière sera portée au traitement acoustique de ces volumes afin d'y limiter les nuisances (réverbération, amplification...), au traitement de l'éclairage naturel et artificiel (éviter l'éblouissements des pratiquants..), au choix des matériaux et des teintes (en concertation avec les futurs utilisateurs) et à la protection des matériaux vis-à-vis des agressions possibles liées à la pratique (impact de

balles sur les murs, protection des éléments d'éclairage et de ventilation...) tout en évitant l'effet « peau de tambour ». Tous les éléments susceptibles de retenir ou piéger les balles seront proscrits : margelle, éléments de charpente...

Des accroches en charpente seront prévues (environ 6 par court) pour favoriser la mise en place d'éléments de décors ou d'outils pédagogiques, sans entraîner de surdimensionnement de la charpente. De même, il sera prévu en façade intérieure des espaces permettant l'affichage des sponsors et des logos du club, de la Ville ou de la Communauté d'Agglomération (3x1m).

A l'arrière de chaque court devra pouvoir être retrouvé un petit espace permettant le stockage du petit matériel d'entraînement : plots, seaux de balles. En partie centrale, sera proposé un espace soins et approvisionnement en eau potable pour éviter de retourner dans le club-house.

Dimensions des terrains (4) : 23,77x8,23m (cf. schéma ci-après)

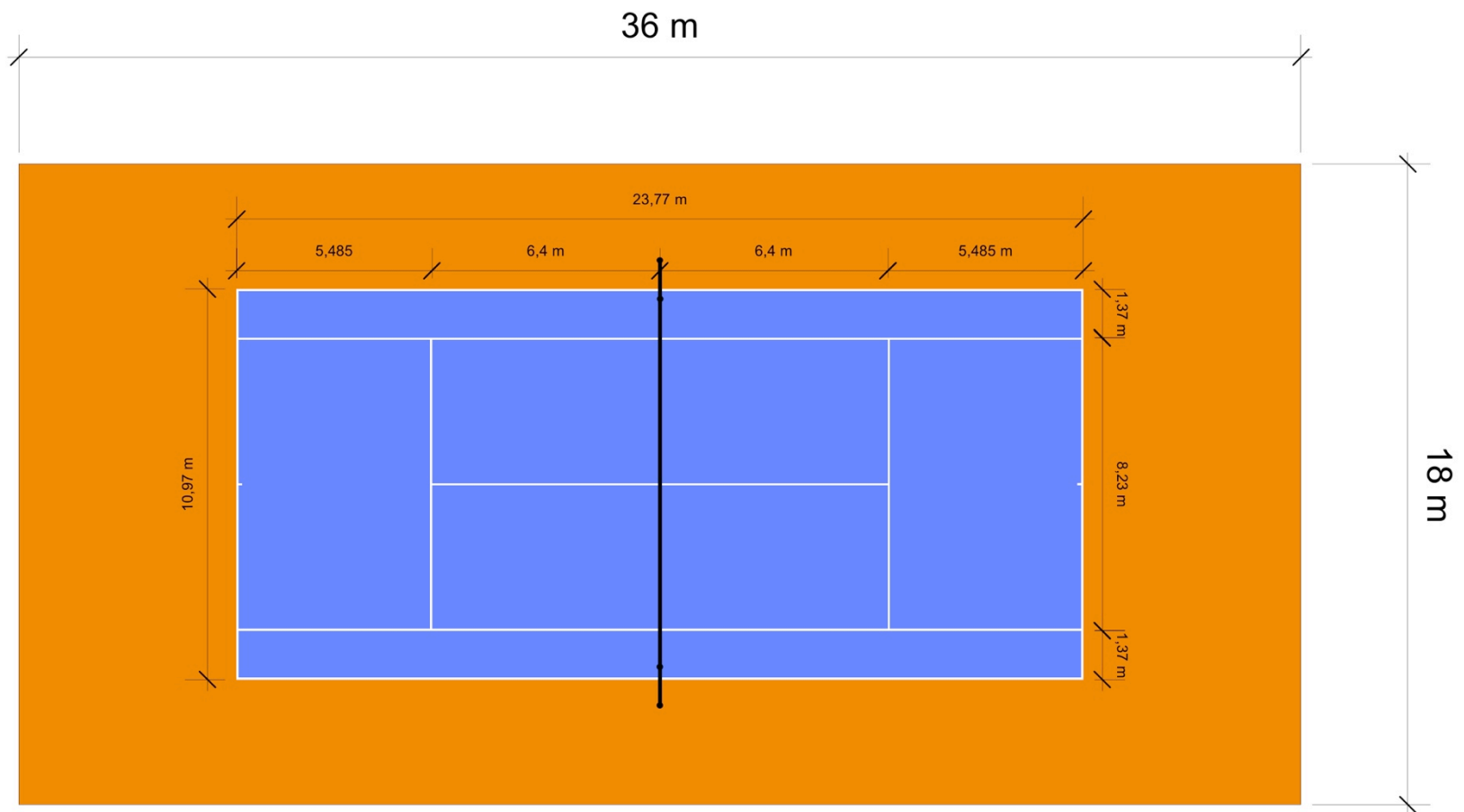
Dimensions des aires de jeu (terrain + dégagements) : 18x36m

Hauteur : la hauteur libre sans obstacle doit être de 7m. Cette hauteur peut être réduite en périphérie (cf. règlement FFT)

Les équipements : 4 filets de tennis, 8 poteaux amovibles de support des filets et 4 chaises arbitres amovibles (avec systèmes de roulette et platines anti-poinçonnement). Des filets pare-balles sur rails en 2 partie (permettre une circulation centrale) seront proposés pour séparer les courts (2 ou trois selon les volumes proposés) Ils seront lestés en pieds. Enfin des filets / bâches amovibles d'une hauteur de 3m minimum seront proposés en fond de court pour casser la course des balles, éviter les rebonds et favoriser la perception des balles (si la couleur du revêtement de façade n'est pas adaptée). Une circulation d'1,2m de large sera mise en place sur un des côtés des courts entre la bâche et le bardage intérieur pour permettre l'accès aux courts. Que ce soit des bâches ou des filets, les fonds de courts devront proposer des coloris sombres et mats.

Chauffage et ventilation : les courts de tennis auront une température de 12°C (système de chauffage en option - favoriser les systèmes rayonnants, moins énergivores). Le renouvellement d'air réglementaire sera obtenu de préférence par ventilation naturelle (entrée basse et extraction haute). Dans le cas d'une ventilation mécanique, une ventilation naturelle devra pouvoir être mise en place (free-cooling...)

Toutes les dispositions indiquées sur le site de la FFT sur la qualité du sol sportif et la pente du terrain seront prises en compte.



Mettre du bleu clair à la place du orange

Le sas d'entrée et de distribution

Ce sas, au delà d'offrir un confort thermique en période froide, permettra d'orienter les flux soit vers l'espace de convivialité, soit vers le bloc sanitaires, soit directement vers les vestiaires et les courts couverts. L'accès depuis l'extérieur sera protégé des intempéries par un système de casquette ou autre. Lors d'accueil de public important, les portes du sas devront pouvoir être maintenues ouvertes pour fluidifier les circulations. Des supports d'affichage seront proposés dans ce sas.

L'espace de convivialité et l'espace cuisine

L'espace de convivialité sera mis à disposition de tous les usagers amenés à évoluer sur le pôle tennis qu'ils soient pratiquants ou non.

Il sera le centre névralgique du pôle tennis devant servir de véritable outil d'animation mis à disposition du club pour que l'équipement devienne un lieu de vie à part entière. Il assurera le rôle d'espace d'accueil et permettra l'organisation des événements sportifs et extra-sportifs. Cet espace permettra au personnel de disposer d'un lieu abrité entre chaque intervention et aux licenciés d'être présents sur le pôle au delà du simple créneau alloué : devoirs, jeux...

Il sera accessible depuis l'extérieur via le sas d'accès et en liaison intérieure contrôlée avec un dépôt (stockage de tables et chaises). Une terrasse partiellement abritée par un auvent sera implantée de manière mitoyenne et en liaison directe. Selon les besoins, l'espace de convivialité pourra être fermé sans perturber l'accès aux vestiaires et au bloc sanitaire. L'espace offrira également une liaison avec la bande de 4m le long des courts.

L'espace de convivialité proposera une morphologie favorisant la polyvalence avec un espace d'un seul tenant sans élément structurel. Il offrira obligatoirement des vues généreuses sur les tennis couverts (les 4 – Favoriser des surfaces vitrées sans élément structurel et traitées anti-reflet) et si possible des vues sur les courts extérieurs, y compris en position assise.

Un espace cuisine séparé de l'espace de convivialité par 1 comptoir sera proposé. Le frigo et le four seront de préférence proposés dans une arrière cuisine.

Les sanitaires séparés hommes / femmes

Un bloc sanitaire séparé hommes / femmes sera proposé. Il sera accessible à la fois par les utilisateurs des courts couverts, des courts extérieurs et l'espace de convivialité via une relation directe avec le sas d'entrée.

La partie destinée aux femmes accueillera 2 cabinets d'aisance dont 1 accessible PMR + 1 vasque. La cabine accessible PMR proposera une table à langer rabattable.

La partie destinée aux hommes accueillera 1 cabinet d'aisance accessible PMR, 2 urinoirs + 1 vasque.

Les vestiaires collectifs séparés hommes / femmes

2 vestiaires collectifs séparés hommes / femmes seront proposés à destination des usagers des courts couverts et extérieurs, qu'ils soient individuels ou collectifs.

Ces vestiaires doivent faciliter la transition entre le mode « civil » et le mode « sportif ». Ils seront en liaison avec les courts couverts et les courts extérieurs.

Chaque vestiaire comprendra un espace de change proposant des bancs et des patères. Une zone de douches (2 à l'italienne dont 1 accessible PMR) sera mise à disposition avec miroir, sèche-cheveux réglable en hauteur et tablette.

Des casiers individuels (30) seront proposés. Deux armoires collectives à destination des scolaires pour le stockage des affaires seront également proposées (capacité unitaire 30 places) sur la circulation reliant les courts couverts / extérieurs aux vestiaires.

Le bureau du club

Ce bureau à destination de l'UTB servira principalement aux démarches administratives, à l'archivage des documents club et offrira aux encadrants un espace calme pour la préparation des séances.

Il sera de préférence positionné à proximité de l'accès aux courts couverts. L'accès en sera contrôlé.

Il est souhaité que ce bureau dispose d'une liaison visuelle avec les courts couverts, y compris en position assise.

Le dépôt Ecole de tennis

Ce local servira principalement au stockage du matériel pédagogique utilisé par l'Ecole de tennis.

Ce local sera accessible directement depuis l'extérieur par un accès contrôlé largement dimensionné et de plain-pied pour faciliter l'accès au matériel (à proximité des courts en terre battue). Ce local sera également accessible par un accès contrôlé largement dimensionné et de plain-pied depuis les courts couverts.

Sera identifié au sein du local de stockage, un espace atelier de réparation pour le matériel (raquettes...)

Le dépôt général / entretien

Ce local servira principalement au stockage de mobiliers divers (chaises, tables...) et à l'entretien.

Ce local sera accessible par un accès contrôlé largement dimensionné et de plain-pied depuis les courts couverts. Une seconde liaison de plain-pied sera proposée avec l'espace convivialité.

Le local technique / espace déchets

Ce local accueillera les organes techniques et les déchets de manière temporaire. Un cloisonnement peut être envisagé.

Ce local sera accessible directement depuis l'extérieur par un accès contrôlé largement dimensionné et de plain-pied pour faciliter les opérations de maintenance / entretien et les livraisons. A cet effet, un véhicule de service (type 3,5T) doit être en mesure de stationner devant l'accès.

La salle de remise en forme (option)

Ce local servira à dispenser de la PPG (préparation physique généralisée) et ne vise pas à accueillir du mobilier de musculation lourd.

Ce local sera accessible de manière contrôlée depuis la circulation entre les courts couverts et les vestiaires. Des liaisons visuelles avec l'extérieur seront recherchées et sera favorisé un rapport longueur largeur proche de 1.

Les courts en terre battue

Sur les 4 courts extérieurs en terre battue sont attendues 2 types d'intervention :

1) Reprise du grillage et des clôtures avec pose d'un brise vent. Comme pour les courts couverts, la FFT préconise certaines orientations pour ce type d'infrastructure.

« La clôture entourant le terrain »

Elle a pour but d'éviter la dispersion trop lointaine des balles. Il est souhaitable de lui donner une hauteur de 3 m minimum. Elle se compose de trois éléments, les poteaux, le grillage ou filet, et les accessoires.

Les poteaux soutenant le grillage : le grillage est tenu en place par des poteaux sur lesquels il s'accroche. Pour des raisons de sécurité, on utilise des poteaux de forme arrondie. Au nombre de 30, ils sont espacés de 3,60 m maximum les uns des autres. Leur diamètre doit être de 48,3 mm minimum pour une épaisseur du métal de 2 mm minimum. Dans tous les cas, les poteaux seront traités contre la corrosion par galvanisation (classe C). S'ils sont plastifiés, l'enveloppe plastique devra avoir au moins 80 microns d'épaisseur.

Le grillage ou filet : le grillage peut être galvanisé ou galvanisé et plastifié, et sa maille est de 45 mm maximum. S'il est galvanisé (classe C), son diamètre doit être de 2,4 mm minimum. S'il est galvanisé et plastifié, le diamètre de l'âme métallique doit être de 2,4 mm minimum (la tolérance admissible est définie par la norme NF 47-305). Il doit être d'une seule pièce sur toute la hauteur de 3 m.

Recommandations :

Pour la pose d'un brise-vent, il est nécessaire d'installer des poteaux d'un diamètre minimum de 76,1 mm avec une épaisseur de l'acier de 2,9 mm (espacés de 3 m maximum) ; dans tous les cas, une étude spécifique sera réalisée afin de déterminer la taille et l'implantation des poteaux en fonction du site, de la hauteur du grillage et du type de brise-vent en tenant compte des règles NV 65.

Le passage au niveau de la porte doit mesurer 2 m. L'accès doit être en rapport avec ces dimensions et sera réalisé, par exemple, à l'aide de deux vantaux de 1 m dont un fixe. Le remplissage de la porte doit être réalisé en treillis soudé à maille carrée 45 x 45 mm.

Dans le cas de terrains adjacents, il n'est pas nécessaire de prévoir un grillage sur toute la hauteur du côté commun. On peut le disposer seulement sur les 10 à 12 premiers mètres de chaque fond de court, et réaliser une lisse (dite aussi main courante) de 1 m de hauteur sur la partie commune restante.

Pour éviter que le frottement du grillage n'use prématurément les revêtements des terrains de tennis, il est souhaitable de mettre en œuvre des grillages dont les extrémités sont recourbées en forme de boucle.

Les filets brise-vent

Les filets brise-vent ont pour fonction principale d'atténuer la force du vent. C'est ainsi qu'un filet filtrant à 50% est vivement recommandé. Accessoirement, du fait de leur couleur sombre et unie, ils améliorent la vision des balles de tennis (le marquage éventuel doit être de la même couleur avec des nuances différentes).

Lors de la pose, il est nécessaire de prendre des précautions importantes :

- *renforcer les poteaux existants et, éventuellement, leurs massifs de fondation,*
- *positionner le filet brise-vent du côté des vents dominants,*
- *fixer le filet brise-vent sur des câbles de tension indépendants et non directement sur le grillage,*
- *laisser un espace libre de 30 cm environ en bas du grillage, le vent n'étant pas gênant au niveau du sol.*

2) Reprise du système d'arrosage pour une automatisation maximale. Les éléments de commande liés à ce système seront proposés dans un local technique indépendant à construire. Pourront être programmés et planifiés notamment les débits et le temps d'arrosage.

Les abords et espaces verts

Des aménagements extérieurs seront proposés en périphérie du nouveau pôle tennis (abords immédiats), principalement paysagers pour favoriser son intégration dans le site. En périphérie des courts en terre battue existants et notamment au niveau du 4^{ème} court en terre battue non utilisé au droit du mur, seront également proposés des aménagements extérieurs (minéraux et végétaux) visant à valoriser les infrastructures, les cheminements et l'accueil des accompagnateurs.

VII. LE PROGRAMME TECHNIQUE

Les éléments à développer :

- Mise aux normes du sous-sol de la maison du gardien et remise à plat des installations techniques,
- Reprise des réseaux, modernisation éclairage extérieur et clôtures, sur l'ensemble du site
- Éléments techniques liés aux nouveaux tennis couverts et pôle de services : clos-couvert...

Les éléments souhaités par la Ville :

- éclairage LED partout,
- mode chauffage économe et individualisable par espace,
- Charpente en bois lamellé collé
- Eclairage extérieur artificiel par détecteur de présence.
- Vidéoprotection (intérieure et extérieure)
- Contrôle d'accès par carte paramétrable
- Système de détection incendie,
- Centralisation du système d'éclairage
- Réservation pour alarme anti-intrusion (option)

VIII. LES FICHES TECHNIQUES PAR ESPACE

COURTS DE TENNIS COUVERTS (4)

Prescriptions dimensionnelles	
Surface utile (m ²) : 648x4	Largeur mini. / longueur mini. (m) : 18x36
Charge d'exploitation (KN/m ²) : 5	Hauteur libre mini (m) : 7
Hauteur libre minimum des accès (m) : 2,5	Largeur libre minimum des accès (m) : 1,1 (usagers) et 1,8 (logistique)
Particularités de confort	
Exigences visuelles	
Eclairage naturel : <i>Oui mais sans nuisance pour les pratiquants</i> Occultation : <i>Possible</i>	Niveau mini. d'éclairage artificiel (lux) : <i>Variable de 250 à 500 lux par LED</i> Commande éclairage artificiel : <i>GTB / sonde crépusculaire + arrêt automatique sur horloge</i>
Exigences acoustiques	
Isolation : <i>Selon référentiel Certivéa</i>	Temps de réverbération : <i>Selon référentiel Certivéa</i>
Exigences climatiques	
Température (°C) : <i>12°C (avec option chauffage)</i> Commande : <i>GTB / sonde T°</i>	Renouvellement d'air (m3 / h / pers.) : <i>Selon référentiel Certivéa et modulable.</i> <i>Possibilité ventilation naturelle</i> Commande : <i>GTB / sonde CO2</i> Rafraîchissement : <i>Non</i> Sortie d'air : <i>Oui</i>
Prescriptions techniques	
Revêtement de sol : <i>Sol sportif en résine de type Green Set ou équivalent</i> Traitement particulier : <i>Antidérapant et non-salissant + tracés blancs court de tennis avec bleu foncé à l'intérieur du court et bleu clair à l'extérieur</i>	Revêtement des murs : <i>Au choix du concepteur</i> Traitement particulier : <i>Résistant aux chocs / coloris permettant une bonne visibilité sur la balle en mouvement</i>
Revêtement de plafond : <i>Au choix du concepteur</i> Traitement particulier : <i>Traitement acoustique et résistant aux chocs.</i>	
Irrigations techniques	
Nombre et localisation des prises de courant : <i>2 PC protégées opposées par courts (lanceur de balle automatique, sono mobile, entretien...)</i>	Interphone : <i>Non</i> Téléphone : <i>Oui</i> Informatique : <i>Oui</i> Sonorisation : <i>Non</i> Alarmes : <i>Oui (option)</i> TV / vidéo : <i>Oui</i> Affichage électronique : <i>Oui</i> Chronométrage : <i>Non</i> Horloge : <i>Oui</i> Contrôle d'accès : <i>Oui (carte)</i>
Distribution ECS : <i>Non</i> Distribution d'eau froide : <i>Oui (fontaine)</i>	Evacuation eaux usées : <i>Oui (fontaine)</i> Siphons de sol : <i>Non</i>
Mobiliers / Equipements divers inclus dans l'opération	
<p><i>Fourreaux pour l'installation des filets</i> <i>Accroches en charpente (environ 6 par court – 20-30kg) pour favoriser la mise en place d'éléments de décors ou d'outils pédagogiques.</i> <i>4 filets de tennis selon la norme NF S 52-311, 8 poteaux amovibles de support des filets selon la norme NF S 52-311 et 4 chaises arbitres amovibles (avec systèmes de roulette et platines anti-poinçonnement).</i> <i>Filets pare-balles toute hauteur sur rails en 2 partie (2 ou trois selon les volumes proposés) Ils seront lestés en pieds. Bâches amovibles de fonds de courts</i> <i>4 panneaux d'affichage des scores (1 par court)</i> <i>1 horloge visible des 4 courts</i> <i>1 défibrillateur, 1 fontaine d'eau permettant le remplissage des bouteilles et un armoire de premiers secours ouvrable avec carte d'accès</i></p>	

LE SAS D'ENTREE	
Prescriptions dimensionnelles	
Surface utile (m ²) : <i>15</i>	Largeur mini. / longueur mini. (m) : <i>Sans objet</i>
Charge d'exploitation (KN/m ²) : <i>5</i>	Hauteur libre mini (m) : <i>2,5</i>
Hauteur libre minimum des accès (m) : <i>2</i>	Largeur libre minimum des accès (m) : <i>1,6</i>
Particularités de confort	
<i>Exigences visuelles</i>	
Eclairage naturel : <i>Oui</i> Occultation : <i>Non</i>	Niveau mini. d'éclairage artificiel (lux) : <i>250 lux par LED</i> Commande éclairage artificiel : <i>GTB / Détecteur de présence temporisé</i>
<i>Exigences acoustiques</i>	
Isolation : <i>Selon référentiel Certivéa</i>	Temps de réverbération : <i>Selon référentiel Certivéa</i>
<i>Exigences climatiques</i>	
Température (°C) : <i>Modulable de 16 à 20 °C</i> Commande : <i>GTB / sonde T°</i>	Renouvellement d'air (m ³ / h / pers.) : <i>Selon référentiel Certivéa et modulable</i> Commande : <i>GTB / sonde CO2</i> Rafraichissement : <i>Non</i> Sortie d'air : <i>Non</i>
Prescriptions techniques	
Revêtement de sol : <i>Sol + plinthes carrelés + étanchéité</i> Traitement particulier : <i>Antidérapant et non-salissant</i>	Revêtement des murs : <i>Au choix du concepteur</i> Traitement particulier : <i>Résistant aux chocs et facilitant le nettoyage</i>
Revêtement de plafond : <i>Au choix du concepteur</i> Traitement particulier : <i>Traitement acoustique résistant aux chocs</i>	
Irrigations techniques	
Nombre et localisation des prises de courant : <i>2 PC protégées</i>	Interphone : <i>Non</i> Téléphone : <i>Non</i> Informatique : <i>Non</i> Sonorisation : <i>Non</i> Alarmes : <i>Oui (option)</i> TV / vidéo : <i>Non</i> Affichage électronique : <i>Non</i> Chronométrage : <i>Non</i> Horloge : <i>Non</i> Contrôle d'accès : <i>Oui (carte)</i>
Distribution ECS : <i>Non</i> Distribution d'eau froide : <i>Non</i>	Evacuation eaux usées : <i>Non</i> Siphons de sol : <i>Non</i>
Mobiliers / Equipements divers inclus dans l'opération	
<i>Panneaux d'informations (minimum 3m²)</i> <i>Rideau de porte antiéfraction</i>	

ESPACE DE CONVIVIALITE	
Prescriptions dimensionnelles	
Surface utile (m ²) : <i>40</i>	Largeur mini. / longueur mini. (m) : <i>Sans objet</i>
Charge d'exploitation (KN/m ²) : <i>3</i>	Hauteur libre mini (m) : <i>2.5</i>
Hauteur libre minimum des accès (m) : <i>2</i>	Largeur libre minimum des accès (m) : <i>1,6</i>
Particularités de confort	
<i>Exigences visuelles</i>	
Eclairage naturel : <i>Oui</i> Occultation : <i>Possible</i>	Niveau mini. d'éclairage artificiel (lux) : <i>Modulable de 200 à 300 lux par LED</i> Commande éclairage artificiel : <i>GTB / locale / sonde crépusculaire</i>
<i>Exigences acoustiques</i>	
Isolation : <i>Selon référentiel Certivéa</i>	Temps de réverbération : <i>Selon référentiel Certivéa</i>
<i>Exigences climatiques</i>	
Température (°C) : <i>Modulable de 16 à 20 °C</i> Commande : <i>GTB locale / sonde T°</i>	Renouvellement d'air (m ³ / h / pers.) : <i>Selon référentiel Certivéa et modulable</i> Commande : <i>GTB locale / sonde CO2</i> Rafraîchissement : <i>Non</i> Sortie d'air : <i>Non</i>
Prescriptions techniques	
Revêtement de sol : <i>Sol + plinthes carrelés + étanchéité</i> Traitement particulier : <i>Traitement qualitatif</i>	Revêtement des murs : <i>Au choix du concepteur</i> Traitement particulier : <i>Traitement qualitatif résistant aux chocs et facilitant le nettoyage</i>
Revêtement de plafond : <i>Au choix du concepteur</i> Traitement particulier : <i>Traitement qualitatif et acoustique résistant aux chocs</i>	
Irrigations techniques	
Nombre et localisation des prises de courant : <i>10 PC protégées et réparties</i>	Interphone : <i>Non</i> Téléphone : <i>Oui</i> Informatique : <i>Oui</i> Sonorisation : <i>Non</i> Alarmes : <i>Oui (option)</i> TV / vidéo : <i>Oui</i> Affichage électronique : <i>Non</i> Chronométrage : <i>Non</i> Horloge : <i>Oui</i> Contrôle d'accès : <i>Oui (carte)</i>
Distribution ECS : <i>Non</i> Distribution d'eau froide : <i>Non</i>	Evacuation eaux usées : <i>Non</i> Siphons de sol : <i>Non</i>
Mobiliers / Equipements divers inclus dans l'opération	
<i>1 horloge</i> <i>Rideau de porte antieffraction sur la liaison avec la terrasse</i>	

ESPACE CUISINE	
Prescriptions dimensionnelles	
Surface utile (m ²) : <i>10</i>	Largeur mini. / longueur mini. (m) : <i>Sans objet</i>
Charge d'exploitation (KN/m ²) : <i>3</i>	Hauteur libre mini (m) : <i>2.5</i>
Hauteur libre minimum des accès (m) : <i>2</i>	Largeur libre minimum des accès (m) : <i>1,6</i>
Particularités de confort	
<i>Exigences visuelles</i>	
Eclairage naturel : <i>Oui</i> Occultation : <i>Non</i>	Niveau mini. d'éclairage artificiel (lux) : <i>300 lux par LED</i> Commande éclairage artificiel : <i>GTB / locale / sonde crépusculaire</i>
<i>Exigences acoustiques</i>	
Isolation : <i>Selon référentiel Certivéa</i>	Temps de réverbération : <i>Selon référentiel Certivéa</i>
<i>Exigences climatiques</i>	
Température (°C) : <i>Modulable de 16 à 20 °C</i> Commande : <i>GTB locale / sonde T°</i>	Renouvellement d'air (m ³ / h / pers.) : <i>Selon référentiel Certivéa et modulable</i> Commande : <i>GTB locale / sonde CO2</i> Rafraîchissement : <i>Non</i> Sortie d'air : <i>Oui</i>
Prescriptions techniques	
Revêtement de sol : <i>Sol + plinthes carrelés + étanchéité</i> Traitement particulier : <i>Selon normes en vigueur + étanchéité</i>	Revêtement des murs : <i>Faïence 1,5m</i> Traitement particulier : <i>Résistant aux chocs et facilitant le nettoyage</i>
Revêtement de plafond : <i>Au choix du concepteur</i> Traitement particulier : <i>Résistant aux chocs</i>	
Irrigations techniques	
Nombre et localisation des prises de courant : <i>6 PC protégées et réparties +2 PC 32 A</i>	Interphone : <i>Non</i> Téléphone : <i>Non</i> Informatique : <i>Non</i> Sonorisation : <i>Non</i> Alarmes : <i>Oui (option)</i> TV / vidéo : <i>Non</i> Affichage électronique : <i>Non</i> Chronométrage : <i>Non</i> Horloge : <i>Non</i> Contrôle d'accès : <i>Oui (carte)</i>
Distribution ECS : <i>Oui</i> Distribution d'eau froide : <i>Oui</i>	Evacuation eaux usées : <i>Oui</i> Siphons de sol : <i>Oui</i>
Mobiliers / Equipements divers inclus dans l'opération	
<i>Pré-équipements : plan de travail, crédence, meubles de rangement vaisselle, réservations pour un four et un frigo de grande capacité</i>	

SANITAIRES	
Prescriptions dimensionnelles	
Surface utile (m ²) : <i>14</i>	Largeur mini. / longueur mini. (m) : <i>Sans objet</i>
Charge d'exploitation (KN/m ²) : <i>3</i>	Hauteur libre mini (m) : <i>2.5</i>
Hauteur libre minimum des accès (m) : <i>2</i>	Largeur libre minimum des accès (m) : <i>1,1</i>
Particularités de confort	
<i>Exigences visuelles</i>	
Eclairage naturel : <i>Souhaité</i> Occultation : <i>Non</i>	Niveau mini. d'éclairage artificiel (lux) : <i>200 lux par LED</i> Commande éclairage artificiel : <i>GTB / Détecteur de présence temporisé</i>
<i>Exigences acoustiques</i>	
Isolation : <i>Selon référentiel Certivéa</i>	Temps de réverbération : <i>Selon référentiel Certivéa</i>
<i>Exigences climatiques</i>	
Température (°C) : <i>Modulable de 16 à 20 °C</i> Commande : <i>GTB / sonde T°</i>	Renouvellement d'air (m ³ / h / pers.) : <i>Selon référentiel Certivéa et modulable</i> Commande : <i>GTB / sonde CO2</i> Rafraîchissement : <i>Non</i> Sortie d'air : <i>Oui</i>
Prescriptions techniques	
Revêtement de sol : <i>Sol + plinthes carrelés + étanchéité</i> Traitement particulier : <i>Antidérapant et non-salissant</i>	Revêtement des murs : <i>Faïence toute hauteur + étanchéité</i> Traitement particulier : <i>Résistant aux chocs</i>
Revêtement de plafond : <i>Au choix du concepteur</i> Traitement particulier : <i>Traitement hydrofuge. Résistant aux chocs. Eviter les faux-plafonds démontables</i>	
Irrigations techniques	
Nombre et localisation des prises de courant : <i>1 PC à proximité pour les besoins en entretien</i>	Interphone : <i>Non</i> Téléphone : <i>Non</i> Informatique : <i>Non</i> Sonorisation : <i>Non</i> Alarmes : <i>Non</i> TV / vidéo : <i>Non</i> Affichage électronique : <i>Non</i> Chronométrage : <i>Non</i> Horloge : <i>Non</i> Contrôle d'accès : <i>Non</i>
Distribution ECS : <i>Non</i> Distribution d'eau froide : <i>Oui</i>	Evacuation eaux usées : <i>Oui</i> Siphons de sol : <i>Oui</i>
Mobiliers / Equipements divers inclus dans l'opération	
<i>Miroirs, patères, porte-savons, sèche mains et appareillages sanitaires selon programme + éléments de cloisonnement intérieur (cabines, séparation des urinoirs...)</i>	

VESTIAIRES	
Prescriptions dimensionnelles	
Surface utile (m ²) : <i>2x15</i>	Largeur mini. / longueur mini. (m) : <i>Rapport largeur / longueur proche de 1</i>
Charge d'exploitation (KN/m ²) : <i>3</i>	Hauteur libre mini (m) : <i>2.5</i>
Hauteur libre minimum des accès (m) : <i>2</i>	Largeur libre minimum des accès (m) : <i>1,1</i>
Particularités de confort	
<i>Exigences visuelles</i>	
Eclairage naturel : <i>Souhaité</i> Occultation : <i>Non</i>	Niveau mini. d'éclairage artificiel (lux) : <i>200 lux par LED</i> Commande éclairage artificiel : <i>GTB / Détecteur de présence temporisé</i>
<i>Exigences acoustiques</i>	
Isolation : <i>Selon référentiel Certivéa</i>	Temps de réverbération : <i>Selon référentiel Certivéa</i>
<i>Exigences climatiques</i>	
Température (°C) : <i>Modulable de 16 à 20 °C</i> Commande : <i>GTB / sonde T°</i>	Renouvellement d'air (m ³ / h / pers.) : <i>Selon référentiel Certivéa et modulable</i> Commande : <i>GTB / sonde CO2</i> Rafraîchissement : <i>Non</i> Sortie d'air : <i>Oui</i>
Prescriptions techniques	
Revêtement de sol : <i>Sol + plinthes carrelés + étanchéité</i> Traitement particulier : <i>Antidérapant et non-salissant</i>	Revêtement des murs : <i>Au choix du concepteur + faïence toute hauteur dans douches et sas de séchage + faïence 1,5m dans espace de change + étanchéité</i> Traitement particulier : <i>Résistant aux chocs</i>
Revêtement de plafond : <i>Au choix du concepteur</i> Traitement particulier : <i>Traitement hydrofuge. Résistant au chocs Eviter les faux-plafonds démontables</i>	
Irrigations techniques	
Nombre et localisation des prises de courant : <i>1 PC isolée dans l'espace de change</i>	Interphone : <i>Non</i> Téléphone : <i>Non</i> Informatique : <i>Non</i> Sonorisation : <i>Non</i> Alarmes : <i>Non</i> TV / vidéo : <i>Non</i> Affichage électronique : <i>Non</i> Chronométrage : <i>Non</i> Horloge : <i>Oui sur circulation d'accès</i> Contrôle d'accès : <i>Oui (carte)</i>
Distribution ECS : <i>Oui</i> Distribution d'eau froide : <i>Oui</i>	Evacuation eaux usées : <i>Oui</i> Siphons de sol : <i>Oui</i>
Mobiliers / Equipements divers inclus dans l'opération	
<i>Bancs fixés en console + patères</i> <i>Miroirs, tablettes, patères et appareillages sanitaires selon programme + éléments de cloisonnement intérieur (séparation des douches...)</i> <i>Douches à l'italienne</i> <i>Casiers (30)</i>	

BUREAU	
Prescriptions dimensionnelles	
Surface utile (m ²) / nombre d'occupants mini : <i>12</i>	Largeur mini. / longueur mini. (m) : <i>Sans objet</i>
Charge d'exploitation (KN/m ²) : <i>3</i>	Hauteur libre mini (m) : <i>2.5</i>
Hauteur libre minimum des accès (m) : <i>2</i>	Largeur libre minimum des accès (m) : <i>1,1</i>
Particularités de confort	
<i>Exigences visuelles</i>	
Eclairage naturel : <i>Oui</i> Occultation : <i>Non</i>	Niveau mini. d'éclairage artificiel (lux) : <i>300 lux par LED</i> Commande éclairage artificiel : <i>GTB / Locale</i>
<i>Exigences acoustiques</i>	
Isolation : <i>Selon référentiel Certivéa</i>	Temps de réverbération : <i>Selon référentiel Certivéa</i>
<i>Exigences climatiques</i>	
Température (°C) : <i>Modulable de 16 à 20 °C</i> Commande : <i>GTB locale / sonde T°</i>	Renouvellement d'air (m ³ / h / pers.) : <i>Selon référentiel Certivéa et modulable</i> Commande : <i>GTB locale / sonde CO2</i> Rafraîchissement : <i>Non</i> Sortie d'air : <i>Non</i>
Prescriptions techniques	
Revêtement de sol : <i>Sol et plinthes carrelés + étanchéité</i> Traitement particulier : <i>Antidérapant et non-salissant</i>	Revêtement des murs : <i>Au choix du concepteur</i> Traitement particulier : <i>Facilitant le nettoyage</i>
Revêtement de plafond : <i>Au choix du concepteur</i> Traitement particulier : <i>Sans objet.</i>	
Irrigations techniques	
Nombre et localisation des prises de courant : <i>2 blocs de 3 PC (possibilité de proposer 2 postes de travail)</i>	Interphone : <i>Non</i> Téléphone : <i>Oui</i> Informatique : <i>Oui</i> Sonorisation : <i>Non</i> Alarmes : <i>Oui (option)</i> TV / vidéo : <i>Non</i> Affichage électronique : <i>Non</i> Chronométrage : <i>Non</i> Horloge : <i>Non</i> Contrôle d'accès : <i>Oui (carte)</i>
Distribution ECS : <i>Non</i> Distribution d'eau froide : <i>Non</i>	Evacuation eaux usées : <i>Non</i> Siphons de sol : <i>Non</i>
Mobiliers / Equipements divers inclus dans l'opération	
<i>Sans objet</i>	

DEPOT ECOLE DE TENNIS	
Prescriptions dimensionnelles	
Surface utile (m ²) : <i>15</i>	Largeur mini. / longueur mini. (m) : <i>Sans objet</i>
Charge d'exploitation (KN/m ²) : <i>3</i>	Hauteur libre mini (m) : <i>2.5</i>
Hauteur libre minimum des accès (m) : <i>2,5</i>	Largeur libre minimum des accès (m) : <i>1,6</i>
Particularités de confort	
<i>Exigences visuelles</i>	
Eclairage naturel : <i>Souhaité</i> Occultation : <i>Non</i>	Niveau mini. d'éclairage artificiel (lux) : <i>150 lux par LED</i> Commande éclairage artificiel : <i>GTB / Détecteur de présence temporisé</i>
<i>Exigences acoustiques</i>	
Isolation : <i>Selon référentiel Certivéa</i>	Temps de réverbération : <i>Selon référentiel Certivéa</i>
<i>Exigences climatiques</i>	
Température (°C) : <i>Maintien hors gel</i> Commande : <i>Sans objet</i>	Renouvellement d'air (m ³ / h / pers.) : <i>Selon référentiel Certivéa</i> Commande : <i>Sans objet</i> Rafraîchissement : <i>Non</i> Sortie d'air : <i>Oui</i>
Prescriptions techniques	
Revêtement de sol : <i>Sol et plinthes carrelés + étanchéité</i> Traitement particulier : <i>Antidérapant et non-salissant</i>	Revêtement des murs : <i>Au choix du concepteur</i> Traitement particulier : <i>Résistant aux chocs</i>
Revêtement de plafond : <i>Au choix du concepteur</i> Traitement particulier : <i>Résistant aux chocs</i>	
Irrigations techniques	
Nombre et localisation des prises de courant : <i>2 PC protégées</i>	Interphone : <i>Non</i> Téléphone : <i>Non</i> Informatique : <i>Non</i> Sonorisation : <i>Non</i> Alarmes : <i>Oui (option)</i> TV / vidéo : <i>Non</i> Affichage électronique : <i>Non</i> Chronométrage : <i>Non</i> Horloge : <i>Non</i> Contrôle d'accès : <i>Oui (carte)</i>
Distribution ECS : <i>Non</i> Distribution d'eau froide : <i>Non</i>	Evacuation eaux usées : <i>Oui</i> Siphons de sol : <i>Oui</i>
Mobiliers / Equipements divers inclus dans l'opération	
<i>Etagères</i>	

DEPOT GENERAL ET ENTRETIEN	
Prescriptions dimensionnelles	
Surface utile (m ²) / nombre d'occupants mini : <i>50</i>	Largeur mini. / longueur mini. (m) : <i>Sans objet</i>
Charge d'exploitation (KN/m ²) : <i>3</i>	Hauteur libre mini (m) : <i>2.5</i>
Hauteur libre minimum des accès (m) : <i>2,5</i>	Largeur libre minimum des accès (m) : <i>1,6</i>
Particularités de confort	
<i>Exigences visuelles</i>	
Eclairage naturel : <i>Souhaité</i> Occultation : <i>Non</i>	Niveau mini. d'éclairage artificiel (lux) : <i>150 lux par LED</i> Commande éclairage artificiel : <i>GTB / Détecteur de présence temporisé</i>
<i>Exigences acoustiques</i>	
Isolation : <i>Selon référentiel Certivéa</i>	Temps de réverbération : <i>Selon référentiel Certivéa</i>
<i>Exigences climatiques</i>	
Température (°C) : <i>Maintien hors gel</i> Commande : <i>Sans objet</i>	Renouvellement d'air (m3 / h / pers.) : <i>Selon référentiel Certivéa</i> Commande : <i>Sans objet</i> Rafraîchissement : <i>Non</i> Sortie d'air : <i>Oui</i>
Prescriptions techniques	
Revêtement de sol : <i>Sol et plinthes carrelés + étanchéité</i> Traitement particulier : <i>Antidérapant et non-salissant</i>	Revêtement des murs : <i>Au choix du concepteur</i> Traitement particulier : <i>Résistant aux chocs</i>
Revêtement de plafond : <i>Au choix du concepteur</i> Traitement particulier : <i>Résistant aux chocs</i>	
Irrigations techniques	
Nombre et localisation des prises de courant : <i>2 PC (recharge matériel de nettoyage...)</i>	Interphone : <i>Non</i> Téléphone : <i>Non</i> Informatique : <i>Non</i> Sonorisation : <i>Non</i> Alarmes : <i>Oui (option)</i> TV / vidéo : <i>Non</i> Affichage électronique : <i>Non</i> Chronométrage : <i>Non</i> Horloge : <i>Non</i> Contrôle d'accès : <i>Oui (carte)</i>
Distribution ECS : <i>Oui</i> Distribution d'eau froide : <i>Oui</i>	Evacuation eaux usées : <i>Oui</i> Siphons de sol : <i>Oui</i>
Mobiliers / Equipements divers inclus dans l'opération	
<i>Etagères</i> <i>1 vidoir avec grille équipé</i>	

LOCAL TECHNIQUE ET ESPACE DECHETS	
Prescriptions dimensionnelles	
Surface utile (m ²) : <i>10</i>	Largeur mini. / longueur mini. (m) : <i>Sans objet</i>
Charge d'exploitation (KN/m ²) : <i>10 + charges des équipements</i>	Hauteur libre mini (m) : <i>2.5</i>
Hauteur libre minimum des accès (m) : <i>2,5</i>	Largeur libre minimum des accès (m) : <i>1,6</i>
Particularités de confort	
<i>Exigences visuelles</i>	
Eclairage naturel : <i>Souhaité</i> Occultation : <i>Non</i>	Niveau mini. d'éclairage artificiel (lux) : <i>200 lux par LED</i> Commande éclairage artificiel : <i>GTB / Détecteur de présence temporisé</i>
<i>Exigences acoustiques</i>	
Isolation : <i>Selon référentiel Certivéa</i>	Temps de réverbération : <i>Selon référentiel Certivéa</i>
<i>Exigences climatiques</i>	
Température (°C) : <i>Maintenu hors -gel</i> Commande : <i>Sans objet</i>	Renouvellement d'air (m3 / h / pers.) : <i>Selon référentiel Certivéa</i> Commande : <i>Sans objet</i> Rafraîchissement : <i>Non</i> Sortie d'air : <i>Oui</i>
Prescriptions techniques	
Revêtement de sol : <i>Sol et plinthes carrelés + étanchéité</i> Traitement particulier : <i>Antidérapant et non-salissant</i>	Revêtement des murs : <i>Au choix du concepteur</i> Traitement particulier : <i>Résistant aux chocs</i>
Revêtement de plafond : <i>Au choix du concepteur</i> Traitement particulier : <i>Résistant aux chocs</i>	
Irrigations techniques	
Nombre et localisation des prises de courant : <i>1 PC</i>	Interphone : <i>Non</i> Téléphone : <i>Non</i> Informatique : <i>Non</i> Sonorisation : <i>Non</i> Alarmes : <i>Oui</i> TV / vidéo : <i>Non</i> Affichage électronique : <i>Non</i> Chronométrage : <i>Non</i> Horloge : <i>Non</i> Contrôle d'accès : <i>Oui (carte)</i>
Distribution ECS : <i>Non</i> Distribution d'eau froide : <i>Oui</i>	Evacuation eaux usées : <i>Oui</i> Siphons de sol : <i>Oui</i>
Mobiliers / Equipements divers inclus dans l'opération	
<i>Organes techniques</i>	

SALLE DE REMISE EN FORME (option)	
Prescriptions dimensionnelles	
Surface utile (m ²) / nombre d'occupants mini : <i>15</i>	Largeur mini. / longueur mini. (m) : <i>Sans objet</i>
Charge d'exploitation (KN/m ²) : <i>3</i>	Hauteur libre mini (m) : <i>2.5</i>
Hauteur libre minimum des accès (m) : <i>2</i>	Largeur libre minimum des accès (m) : <i>1,6</i>
Particularités de confort	
<i>Exigences visuelles</i>	
Eclairage naturel : <i>Oui</i> Occultation : <i>Non</i>	Niveau mini. d'éclairage artificiel (lux) : <i>200 lux par LED</i> Commande éclairage artificiel : <i>GTB / Locale</i>
<i>Exigences acoustiques</i>	
Isolation : <i>Selon référentiel Certivéa</i>	Temps de réverbération : <i>Selon référentiel Certivéa</i>
<i>Exigences climatiques</i>	
Température (°C) : <i>Modulable de 16 à 20 °C</i> Commande : <i>GTB locale / sonde T°</i>	Renouvellement d'air (m ³ / h / pers.) : <i>Selon référentiel Certivéa et modulable (selon l'occupation et l'activité)</i> Commande : <i>GTB locale / sonde CO2</i> Rafraîchissement : <i>Non</i> Sortie d'air : <i>Oui</i>
Prescriptions techniques	
Revêtement de sol : <i>Sol et plinthes carrelés + étanchéité</i> Traitement particulier : <i>Antidérapant et non-salissant</i>	Revêtement des murs : <i>Au choix du concepteur</i> Traitement particulier : <i>Facilitant le nettoyage et résistant aux chocs + Miroir</i>
Revêtement de plafond : <i>Au choix du concepteur</i> Traitement particulier : <i>Résistant aux chocs</i>	
Irrigations techniques	
Nombre et localisation des prises de courant : <i>2 blocs de 2 PC</i>	Interphone : <i>Non</i> Téléphone : <i>Non</i> Informatique : <i>Oui</i> Sonorisation : <i>Non</i> Alarmes : <i>Oui (option)</i> TV / vidéo : <i>Non</i> Affichage électronique : <i>Non</i> Chronométrage : <i>Non</i> Horloge : <i>Oui</i> Contrôle d'accès : <i>Oui (carte)</i>
Distribution ECS : <i>Non</i> Distribution d'eau froide : <i>Non</i>	Evacuation eaux usées : <i>Non</i> Siphons de sol : <i>Non</i>
Mobiliers / Equipements divers inclus dans l'opération	
<i>1 miroir toute hauteur securit (largeur mini 2m)</i>	

CIRCULATIONS DIVERSES / DEGAGEMENTS

Prescriptions dimensionnelles	
Surface utile (m ²) : <i>Selon le parti-pris du concepteur</i>	Largeur mini. / longueur mini. (m) : <i>mini 1,4m</i>
Charge d'exploitation (KN/m ²) : <i>Selon localisation</i>	Hauteur libre mini (m) : <i>2.5</i>
Hauteur libre minimum des accès (m) : <i>Selon entité attenante</i>	Largeur libre minimum (m) : <i>1,4</i>
Particularités de confort	
<i>Exigences visuelles</i>	
Eclairage naturel : <i>Souhaité</i> Occultation : <i>Non</i>	Niveau mini. d'éclairage artificiel (lux) : <i>Harmonisé avec les locaux connexes LED</i> Commande éclairage artificiel : <i>GTB / Détecteur de présence temporisé</i>
<i>Exigences acoustiques</i>	
Isolation : <i>Selon référentiel Certivéa</i>	Temps de réverbération : <i>Selon référentiel Certivéa</i>
<i>Exigences climatiques</i>	
Température (°C) : <i>Harmonisé avec les locaux connexes</i> Commande : <i>Tableau / GTB / sonde T°</i>	Renouvellement d'air (m ³ / h / pers.) : <i>Selon référentiel Certivéa et modulable</i> Commande : <i>Sans objet</i> Rafraîchissement : <i>Non</i> Sortie d'air : <i>Selon les besoins</i>
Prescriptions techniques	
Revêtement de sol : <i>Sol et plinthes carrelés + étanchéité</i> Traitement particulier : <i>Hautement résistant à l'usure, non salissant et anti poussière</i>	Revêtement des murs : <i>Au choix du concepteur</i> Traitement particulier : <i>Résistant aux chocs / protection toute hauteur sur les arrêtes murales / entretien aisé par revêtement adapté</i>
Revêtement de plafond : <i>Au choix du concepteur</i> Traitement particulier : <i>Résistant aux chocs (notamment celles accessibles au grand public) – Eviter les faux plafonds démontables</i>	
Irrigations techniques	
Nombre et localisation des prises de courant : <i>PC réparties selon les besoins en entretien (1 tous les 10 mL)</i>	Interphone : <i>Non</i> Téléphone : <i>Non</i> Informatique : <i>Non</i> Sonorisation : <i>Non</i> Alarmes : <i>Oui (option)</i> TV / vidéo : <i>Non</i> Affichage électronique : <i>Non</i> Chronométrage : <i>Non</i> Horloge : <i>Non</i> Contrôle d'accès : <i>Oui (par carte selon les zones)</i>
Distribution ECS : <i>Non</i> Distribution d'eau froide : <i>Non</i>	Evacuation eaux usées : <i>Non</i> Siphons de sol : <i>Non</i>
Mobilier / Equipements divers inclus dans l'opération	
<i>Sans objet</i>	